



Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – P. PARISOT – D. RANOUX –
C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER –
B. GRANDJEAN – O. HOULLON – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : R. KIFFER a donné pouvoir à P. PARISOT – G. SALVI a donné pouvoir à
M.C. FAIVRE – M. FAIVRE a donné pouvoir à B. PY – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à
M. HEQUET

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Y. TESTON – S. TETOT – Q. COUVREUR –
M. BONNET

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/04/41

Mission ponctuelle – Diagnostic des ouvrages d'art communaux

Madame le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70.
Il en découle une proposition d'assistance adressée par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour les opérations suivantes :

- le diagnostic des ouvrages d'art communaux

La prestation ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale INGENIERIE70 qui précise, entre autres, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** la mission confiée à l'Agence départementale INGENIERIE70,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE